

# Procès-verbal de l'Assemblée communale du jeudi 6 décembre 2011

**Présidence :** M. Jacques Morel, Syndic

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 mai 2011  
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch). Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans le journal d'informations l'Ecureuil)
2. Planification financière communale
3. Budget 2012
  - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
  - 3.2. Investissement et financement : Achat et remplacement de compteurs d'eau
  - 3.3. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Cautionnement de l'Association Le P'tit Bonheur de Neyruz
5. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale.

Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune ainsi que les jeunes citoyens ayant eu leur majorité civique cette année.

Le journal d'informations l'Ecureuil 99 donne le tractanda et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 8 novembre 2011, faisant office de convocation,
- par affichage au pilier public dès le 2 novembre 2011,
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 45 du 11 novembre 2011,
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil N° 99 dès le 23 novembre 2011, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le 4 décembre 2011 à 12h00 avec 1'559 citoyens ayant le droit de vote. Au 4 décembre 2011, notre village compte 2'218 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée. Par ailleurs, il excuse M. Etienne Devaud, Conseiller communal, qui est absent pour raison de maladie.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Bernard Kolly
- Secteur 2 : Mme Marie-Noëlle Eggertswyler
- Secteur 3 : M. Jean-Paul Bongard (y.c. table du C.c.)

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler est nommée responsable du bureau de vote.

#### **Participants à l'Assemblée communale :**

- **62 participants dont 60 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. L'Assemblée peut délibérer valablement.

## **Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 mai 2011**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 25 mai 2011 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Écureuil.

M. le Président remercie également l'ancien secrétaire communal, M. Jean-Pierre Corpataux, pour la très bonne rédaction de ce document.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

## **Point 2 Planification financière communale**

M. Jean-Noël Gendre présente la planification financière de notre Commune. Celle-ci a été expliquée à la Commission financière. L'Assemblée ne doit qu'en prendre acte.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2012-2017.

M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2012-2017.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- apurement des comptes des 5 dernières années (annulation des charges et des produits extraordinaires)
- incidence de la nouvelle péréquation financière (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires
- évolution de la population en fonction des futurs lotissements projetés.

De plus, il est annoncé que cette planification financière sera affinée pour l'Assemblée des comptes en collaboration avec la Commission financière qui devra donner son préavis sur celle-ci.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement et qu'elle sert d'outil de pilotage.

La discussion n'est pas demandée sur cet objet.

## **Point 3 Budget 2012**

### **3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements**

Les budgets 2012 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 99.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget de fonctionnement et celui des investissements. Au moyen de folios, il donne plusieurs informations sur la calculation de ces budgets.

Plusieurs informations sont aussi données sur la nouvelle péréquation financière qui influence positivement notre budget de fonctionnement d'environ fr. 341'000.00. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est également présentée.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de produits de fr. 9'925.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de fr. 1'472'000.00.

Suite à ses explications, M. Jean-Noël Gendre passe la parole à M. Josef Hunkeler pour le rapport de la Commission financière.

### Rapport de la Commission financière

*En date du 9 novembre 2011, la Commission financière s'est réunie avec le Conseiller communal responsable du dicastère des finances et 2 représentants de l'Administration communale pour examiner les budgets de fonctionnement et d'investissement élaborés par le Conseil communal pour l'année 2012.*

### Budget de fonctionnement

*Malgré l'augmentation sensible de divers postes budgétaires tels que les structures de la petite enfance, l'aide sociale, l'entretien des routes ou l'ordre public, la Commune prévoit des recettes fiscales en hausse et, grâce notamment à la nouvelle péréquation financière, pourra compter sur des diminutions de charges dans le domaine de l'enseignement public.*

*Au final, le budget 2012, calculé avec l'habituelle prudence des autorités communales, prévoit un excédent de produits de fr. 9'925.-.*

### Budget d'investissement

*Pour l'année 2012, les dépenses prévues d'investissement s'élèvent à fr. 1'647'000. Elles concernent des objets déjà votés par l'Assemblée communale ou soumis à la présente Assemblée, ainsi que d'autres objets au titre d'intentions d'investissement.*

*Ce budget d'investissement n'appelle pas de commentaire particulier de la Commission.*

*Au final, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget 2012 et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget proposé.*

M. Jean-Noël Gendre remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les budgets.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé à la présentation des divers objets soumis à décision avant le vote final du budget communal.

## **3.2. Investissement et financement : Achat et remplacement de compteurs d'eau**

Mme Nathalie Liaudat, Conseillère communale responsable du service des eaux, présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Ecureuil 99.

Ce remplacement permettra d'atteindre deux objectifs importants:

- économiser le temps de travail consacré par les employés communaux au relevé des compteurs d'eau et investir le temps économisé dans d'autres domaines
- facturer l'eau consommée de manière précise et identique pour tous les consommateurs.

Aujourd'hui, 60% du parc des compteurs d'eau potable installés dans notre village a plus de 20 ans, voire 40 ans pour certains. Pour relever la moitié d'entre eux, notre fontainier consacre environ 65h de travail par an; le reste des relevés a lieu une année sur deux, par le biais de cartes transmises aux propriétaires et retournées à l'Administration communale. Cette dernière consacre ensuite environ 15h à contrôler et saisir les valeurs transmises par le fontainier et les propriétaires. Le nouveau modèle de compteur sera équipé d'un système permettant son contrôle et la saisie mobile à distance, par radio fréquence. Avec ce nouveau système, notre fontainier n'aura besoin que de deux heures par an, sur l'ensemble de la Commune, pour relever les compteurs d'eau. Il en résultera un gain de temps considérable pour le personnel communal, qui pourra ainsi être affecté à d'autres tâches publiques, dans l'intérêt de notre village et de notre population.

Par ailleurs, la durée de vie d'un compteur se situe entre 15 et 17 ans. Au-delà de cette durée, la fiabilité d'indexation du compteur n'est plus garantie et la précision de celle-ci diminue de 20%. Cela signifie que, pour les immeubles équipés de compteurs de plus de 15 ans, la valeur affichée sur le compteur et qui sert de référence à la facturation de l'eau potable par la Commune est inférieure à la consommation réelle. Cela veut dire aussi que les immeubles équipés de nouveaux compteurs paient le prix exact de leur consommation d'eau potable, alors que ceux qui ont des équipements plus anciens bénéficient éventuellement, au niveau de la facturation, de la marge d'erreur due à la vieillesse des compteurs. L'égalité de traitement entre contribuables nécessite, évidemment, que ceux-ci soient traités de manière identique lors de la facturation. Pour ce faire, il y a lieu d'uniformiser le parc communal des compteurs d'eau potable par l'achat de nouveaux modèles.

Le remplacement des compteurs d'eau est planifié sur les trois prochaines années. Cela étant, afin de bénéficier de prix intéressants, l'investissement total net de fr. 200'000.00 doit être voté en une fois.

Le Conseil communal recommande vivement à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement qui sera financé par les liquidités communales.

Après les explications, la parole est transmise à M. Josef Hunkeler pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

*Comme indiqué, cet investissement vise à remplacer les actuels compteurs d'eau et à faciliter et moderniser les tâches administratives liées au contrôle de la consommation d'eau par les citoyens de la Commune. Son financement sera assuré par les liquidités communales.*

*La Commission financière préavise favorablement cet investissement de même que le mode de financement proposé.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Michel Rolle**, **Mme Nathalie Liaudat** confirme que cette nouvelle technologie n'entraîne aucune consommation électrique supplémentaire pour le propriétaire. Notre fontainier communal, **M. Gilbert Defferrard**, précise qu'une pile lithium est installée sur l'émetteur et que celle-ci a une durée de vie d'environ 10 à 15 ans.

→ En réponse à divers intervenants, **Mme Nathalie Liaudat** donne différentes explications techniques sur ces compteurs et leur installation, notamment au niveau de leur emplacement dans une habitation, de leur fiabilité et du prix selon les modèles.

• **M. Pascal Gendre** demande qui installera ces compteurs d'eau et se renseigne sur la durée de vie de ceux-ci.

→ **Mme Nathalie Liaudat** répond que les compteurs d'eau seront installés par le fontainier communal. La nouvelle technologie de ces compteurs permettra une meilleure fiabilité dans le relevé annuel du service des eaux. Quant à la durée de vie de ce matériel, elle se situe entre 10 et 15 ans.

• **M. Pascal Gendre-Ackermann** se renseigne si les propriétaires auront des frais supplémentaires relatifs à ces changements de compteur, notamment au niveau de la taxe annuelle de location.

→ **Mme Nathalie Liaudat** précise qu'il n'y aura aucun frais supplémentaire à la charge des propriétaires. S'agissant des taxes de location de compteurs, il n'est pas prévu que celles-ci augmentent.

→ En réponse à **M. Pascal Gendre-Ackermann** qui se renseigne sur les priorités des remplacements de compteurs, **M. Jacques Morel** communique que tous les compteurs seront remplacés, prioritairement les plus anciens et les plus récents seront remplacés en dernier lieu. D'autre part, il confirme que les nouvelles habitations (env. 60) sont déjà dotées du nouveau type de compteur.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité l'investissement brut de fr. 200'000.00 prévu pour l'achat et le remplacement de compteurs d'eau (résultat du vote : 52 oui).**

### **3.3. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements**

M. le Président remercie tous les intervenants pour leurs explications sur les divers objets soumis à décision. Avant le vote final sur le budget 2012, il passe la parole à M. Hunkeler pour le rapport final de la Commission financière.

#### Rapport final de la Commission financière

*La Commission financière confirme ce qui a été dit précédemment que son préavis sur le budget 2012 soumis à cette Assemblée communale est positif et propose à l'Assemblée d'approuver le budget proposé.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2012 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

#### **Budget de fonctionnement (excédent de produits de fr. 9'925.00)**

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2012 est accepté à l'unanimité.**

#### **Budget des investissements (excédent de charges de fr. 1'472'000.00)**

**Au vote à main levée, le budget des investissements 2012 est accepté à l'unanimité.**

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. M. le Président remercie également le caissier communal pour son travail dans l'élaboration de ces budgets.

## **Point 4 Cautionnement de l'Association Le P'tit Bonheur de Neyruz**

Mme Isabelle Varenne présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Ecureuil 99.

Toutefois, elle donne encore quelques informations sur l'historique de l'Association du P'tit Bonheur :

- ouverture en 2006 de l'Association « Le P'tit Bonheur de Neyruz » regroupant une crèche et un AES
- cautionnement de la Commune de Neyruz, par l'intermédiaire de l'Assemblée Communale: garantie de loyer d'un montant de fr. 10'150.00 et cautionnement d'un crédit bancaire de fr. 100'000.00
- juillet 2011, déménagement de l'AES dans des locaux à la Neyruzienne : 89 enfants inscrits à l'AES
- plus de 70 familles, pour un total de 85 enfants inscrits à la Crèche.

Elle précise qu'en période de fermeture de 3 semaines en été pour les vacances, aucune facturation n'est faite aux parents plaçant à la Crèche ; il en résulte un manque de liquidités pour le paiement des salaires et des charges courantes.

D'autre part, suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la nouvelle Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), un soutien financier aux familles est versé trimestriellement à la structure de la Crèche, le premier acompte étant prévu à fin mars 2012. Ceci générera ponctuellement un manque de liquidités étant donné que la participation des parents en sera réduite d'environ 10%. Cette différence est versée par le Canton et les employeurs selon la nouvelle LStE.

La demande de crédit bancaire de fr. 60'000.00 (soit fr. 50'000.00 pour la Crèche et fr. 10'000.00 pour l'AES) auprès de la Banque Migros permettra à l'Association Le P'tit Bonheur d'atteindre un équilibre entre les entrées et les sorties, les versements des parents, des Communes et de l'Etat. Pour autoriser cette limite de crédit, la Banque Migros exige un cautionnement communal.

L'intérêt public pour ces deux structures n'étant plus à démontrer, aussi le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter ce cautionnement pour un crédit bancaire de fr. 60'000.00.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur ce cautionnement de l'Association Le P'tit Bonheur de Neyruz.



**Au vote à main levée, ce cautionnement de fr. 60'000.00 en faveur de l'Association Le P'tit Bonheur de Neyruz est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

## **Point 5 Divers**

- **Mme Lucie Schorderet** relève un danger certain dans le contour de la route d'Onnens à la hauteur de La Bahise (nouveau complexe commercial) et demande qu'une glissière de sécurité soit posée à cet endroit.

→ **M. le Président** prend note de cette intervention et précise que cette demande sera traitée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

→ Suite à la demande de **Mme Setti Genoud** et de **Mme Catherine Züllig** concernant l'accès difficile aux trains pour les personnes à mobilité réduite et les mamans avec des poussettes, **M. le Président** répond qu'un courrier a été envoyé aux CFF il y a environ deux semaines avec une demande d'aménagement pour faciliter l'accès aux quais et aux trains pour les personnes handicapées et pour les poussettes.

→ Suite à la demande de **Mme Setti Genoud** concernant la possibilité d'organiser le Noctambus (bus pyjama) à Neyruz FR, **M. Jean-Noël Gendre** répond que le coût annuel à charge de la Commune pour ce bus pyjama s'élèverait à fr. 100'000.00. Le Conseil communal a déjà étudié cette éventualité, mais ne l'a pas retenue pour des raisons financières. D'autre part, il précise que la Commune paie actuellement fr. 75'000.00 pour la gare. Toutefois, le Conseil communal garde cet objet en suspens et de nouvelles informations parviendront à la population le moment venu.

- **M. Christian Chavillaz** demande si la fibre optique sera installée chez tous les propriétaires. Actuellement, il n'a pas encore été approché par Swisscom.

→ **M. le Président** confirme que la fibre optique sera installée chez chaque propriétaire. **M. Héribert Dousse** précise qu'une visite personnelle se fait par étape et par quartier.

- **M. Axel de Montmollin** relève que les trois places de parc réservées pour La Poste sont très souvent occupées par des personnes non autorisées durant la nuit. Celle-ci étant connues, il serait bien que la Commune ou La Poste intervienne auprès de ces personnes, pour la plupart toujours les mêmes.

→ **M. le Président** prend acte de cette demande mais précise qu'il n'est pas du ressort de la Commune d'intervenir.

→ Au nom de **Mme Anne-Marie Cochard**, Présidente de la Commission scolaire, **M. Jean-Noël Gendre** rappelle que la traditionnelle vente de sapins de Noël au profit des camps scolaires est prévue le vendredi 16 décembre 2011 de 15h30 à 18h00 au Complexe communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement à la chose publique.

En cette fin d'année, M. le Président remercie toutes les personnes qui contribuent au bien-être de la population de notre village, particulièrement les employés communaux, le corps enseignant, les membres des différentes Commissions, ses collègues du Conseil communal ainsi que tout le personnel de l'Administration communale. A tous, il souhaite une bonne rentrée et de joyeuses fêtes de fin d'année. Un verre de l'amitié offert par la Commune est partagé après l'Assemblée communale.

M. le Président clôt l'Assemblée communale à 21h45.

**Le Président :**  
**M. Jacques Morel**

**Le Secrétaire :**  
**M. Christian Stucky**